



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 27/12  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU JLC

24 AVR. 2012

PREFECTURE de la Hte-GARONNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 AVR. 2012

Affiché le : 10 AVR. 2012

L'An deux mille douze, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 6 AVRIL 2012

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÛN, SANCHEZ, LASSALLE, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE.

**PROCURATIONS**

Mme MOUNIC	à	M. FERTE
M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

**Secrétaire** : Madame Nicole LASSALLE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : FINANCES - Compte de gestion 2011**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.21 et L 2343.1 et 2 ;
- Vu le Compte de Gestion présenté par le Percepteur ;

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2011 a été réalisée par le Trésorier de Grenade/Garonne, et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme aux réalisations du Compte Administratif 2011 qui vient d'être présenté et adopté.

Le Compte de Gestion reprend dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan,
  - l'ensemble des titres de recettes et celui des mandats de paiement réalisés par l'ordonnateur,
  - les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.
- d'adopter le Compte de Gestion 2011 de la Commune comme indiqué ci-dessus.


Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 avril 2012.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- d'adopter le Compte de Gestion 2011 de la Commune comme indiqué ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 12 avril 2012

Le Maire,  
  
Lysiane MAUREL

